



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD  
MRC DU DOMAINE-DU-ROY  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX  
RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Est par la présente donnée par la soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Chambord :

Que le conseil entende statuer, au cours de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 à 19 h qui se tiendra à la salle des délibérations de la Mairie de Chambord, au 1526, rue Principale, sur la demande de dérogation mineure suivante :

**IMMEUBLE VISÉ :**

22C Domaine Lac-Saint-Jean  
Matricule 1765-85-1568

**NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE**

Règlement de zonage 2018-621, article 124 zone 1REC Normes applicables aux terrains de camping : 5. À titre de construction accessoire, seule est permise par unité de camping une galerie d'une superficie maximale de 50 m<sup>2</sup>. Ladite galerie pourra être recouverte d'une toiture d'une superficie maximale de 20,0 m<sup>2</sup>, sans être rattachée au véhicule récréatif, remise ou gloriette. Les murs ne pourront être fermés autrement que par une toile ou une moustiquaire.

La demande consiste à recouvrir ladite galerie couverte d'une toiture d'une superficie maximale de 26,0 m<sup>2</sup>, sans être rattachée au véhicule récréatif, remise ou gloriette. Les murs ne pourront être fermés autrement que par une toile ou une moustiquaire.

Que toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de ladite séance relativement à cette demande.

**DONNÉ À CHAMBORD, CE DIX-SEPTIÈME JOUR DE JUIN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ.**

La secrétaire-trésorière,

Julie Caron

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Caron, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le conseil, entre 8 h et 16 h le dix-septième jour de juin 2025.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce dix-septième jour du mois de juin 2025.

La secrétaire-trésorière,



Julie Caron